

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2015 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON - Cécile MÉRY - Céline SAUCET

Excusés : NEANT

Absent : Henri HÉRON

Secrétaire : M. Gérard LANTENOIS

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS 1^ÈE CLASSE

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que Mme Odile CARRE, secrétaire de mairie, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2016.

En vue de son remplacement, elle propose l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1^{ère} classe, à compter du 01/11/2015, pour 16 heures par semaine, pour travail en binôme jusqu'au 31 janvier 2016, puis remplacement de la secrétaire de mairie qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2016.
- AUTORISE Madame le Maire à faire la déclaration et la publication de l'offre dans la bourse de l'emploi du Centre de Gestion de la Sarthe et sur CAP Territorial.
-

CONTRATS POUR ACTIVITES ACCESSOIRES ET CDD POUR CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour l'année scolaire 2014-2015, il avait été établi 2 contrats d'activités accessoires avec les enseignants suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires, et un CDD d'un an pour un adjoint technique de 2^e classe pour 5/35^e annualisé, pour le service de la cantine scolaire.

En vue de la prochaine rentrée scolaire 2015-2016, et avec leur accord, il y a donc lieu de renouveler les contrats d'activités accessoires pour les 2 enseignants et (ou) éventuellement leurs remplaçants, qui assureront les activités périscolaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 45 à 16 h 30. Il y a également lieu de renouveler le CDD pour l'adjoint technique 2^e classe pour la cantine scolaire pour 5/35^e annualisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à signer, pour l'année scolaire 2015-2016, avec les professeurs des écoles et (ou) éventuellement leurs remplaçants, les contrats d'activités accessoires et tous documents y afférent, pour les activités périscolaires, pour environ 160 h chacun par année scolaire, au tarif des heures supplémentaires effectuées par les enseignants pour le compte et à la demande des collectivités territoriales,
- AUTORISE Madame le Maire à signer un CDD d'un an et tous documents y afférent, du 1-9-2015 au 31-08-2016 pour 5/35^e annualisé avec l'adjoint technique de 2^e classe affecté au service de la cantine scolaire, et à lui attribuer le bénéfice des repas en avantage en nature.

CANTINE SCOLAIRE TARIF DES REPAS ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Madame le Maire remet au conseil municipal le bilan du service de restauration scolaire pour l'année 2014-2015 qui fait apparaître un déficit de 6210 € pour la première année du service en gestion communale, et rappelle que les années antérieures, la commune versait à ce titre une subvention de 5000 € à l'association gérant la cantine scolaire.

Considérant que les repas n'ont pas été augmentés depuis 6 années, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE les tarifs des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :
 - o 3 € 50 pour le 1^{er} et le 2^e enfant
 - o 3 € 30 par enfant lorsque 3 enfants et plus d'une même famille sont scolarisés au SIVOS Nogent-St Georges
 - o 5 € 30 pour un adulte
- AUTORISE Madame le Maire à émettre chaque mois à terme échu, les titres correspondants auprès des familles.

REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE A LA CANTINE SCOLAIRE ET AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle que la cantine scolaire et les temps d'activités périscolaires sont des services municipaux, et qu'afin de sensibiliser tant les enfants que les familles, au respect de l'ordre dans ces lieux publics de gestion communale, elle présente aux conseillers municipaux le projet de règlement de la cantine scolaire et le projet de contrat de bonne conduite à la cantine scolaire et aux temps d'activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de règlement de la cantine scolaire (annexe 1 à la présente délibération)
- APPROUVE le projet de certificat de bonne conduite à la cantine scolaire et aux temps d'activités périscolaires (annexe 2 à la présente délibération)
- AUTORISE Madame le Maire à les mettre en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2015

PROJET DE RESTAURATION DU LAVOIR

Lors de la séance du 7 juillet, il avait été envisagé de contacter le C.A.U.E. en vue de la restauration du lavoir. Or, Didier JOURNET et Henri HERON, conseillers municipaux, ont proposé de réaliser gracieusement ces travaux (maçonnerie et couverture) avec de l'aide de bénévoles. Le coût pour la commune se réduirait donc à l'achat des matériaux. Les travaux seront réalisés au printemps 2016. Madame le Maire propose son aide en préparant les repas aux bénévoles.

PROJET D'AMENAGEMENT DES WC PUBLICS SUR LA PLACE DE LA BASCULE

Du fait de la proposition des bénévoles pour la restauration du lavoir et le C.A.U.E. n'intervenant plus pour ce projet, il sera alors sollicité pour le projet d'aménagement des WC publics sur la place. Contacte à prendre à partir du 1^{er} septembre 2015.

SUBVENTION COMMUNALE AU C.C.A.S.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2015-10 du 02 mars 2015, le conseil municipal avait voté une subvention de 700 € au profit du C.C.A.S.

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale devient Centre Intercommunal d'Action Sociale à compter du 1^{er} octobre 2015, et afin de solder le compte à la Trésorerie, Madame le Maire propose de verser la subvention à hauteur des besoins, soit 266,44 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ramener la subvention 2015 au C.C.A.S. à 266,44 €, montant exact nécessaire à la couverture des dépenses engagées
- AUTORISE Madame le Maire à émettre un mandat de réduction sur le mandat n° 160 émis le 22.04.2015
-

QUESTIONS DIVERSES

- **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.E.D.T.)** : le projet éducatif territorial établi en collaboration avec les enseignants a été validé par la Préfecture. De ce fait, la commune va bénéficier de 90 € par élève durant les 3 prochaines années dans le cadre du financement des temps d'activités périscolaires.
- **Bilan financier du repas du 14 juillet** : M. Daniel BELLAYE a remis à chaque conseiller le bilan financier du repas des aînés du 14 juillet ; prix de revient du repas : 10,09 €
- **Compte rendu de la réunion de la commission fleurissement** : il est envisagé de nouveaux aménagements

- *au monument aux morts* : création de parterres de chaque côté du monument avec plantation d'arbres (type conifères) et de plantes fleuries ; suppression des jardinières
- *à l'église* : installation de 2 potiches en terre cuite sur le haut des marches et plantations de type buis
- *au cimetière* : plantation de rosiers grimpants de chaque côté du portail d'entrée
- *à l'école* : plantation d'une glycine près du portail
- **Goudronnage de la cour de l'école** : les travaux sont en cours, l'entreprise a commencé lundi dernier ; les travaux doivent être terminés vendredi
- **Transports scolaires** : le Conseil Départemental a informé M. BIDAULT Président du SIVOS, du nouveau mode de calcul de la participation aux transports scolaires ; lors de la réunion de vendredi prochain, le SIVOS proposera ce nouveau mode de calcul sachant que celui-ci représentera une économie de 1950,61 € pour l'année 2015-2016.
(Distribution du document représentant l'estimation du coût du transport pour les années 2014-2015 et 2015-2016).
- Devis complémentaire Entreprise CARREE** : remis le devis complémentaire de l'entreprise CARREE
Le devis s'élève à 398,40 € TTC pour casser la dalle de béton et les fondations de l'ancien garage sur la place de la bascule. Accord de principe unanime
- **Logement communal 4 Cour du Portail** : Le chauffe-eau qui fuyait a été remplacé ; des estimations vont être demandées pour remettre ce logement en conformité.
- **Tracteur** : il est en réparations au garage CRENAIS pour remplacement du radiateur
- **Rencontre avec les médecins de Bonnétable** : le 2 septembre prochain, la Communauté de communes MAINE 301 organise une rencontre entre les maires, les Dr CARO, JOUSHOMME et LERIVEREND, ainsi que les directrices du Pôle Gérontologique du Nord Sarthe (hôpital local de Bonnétable) et de la Maison de Retraite de Nogent-le-Bernard pour appréhender le problème de désertification médicale en milieu rural.
- **Entretien des chemins compte-rendu par Gérard LANTENOIS**
 - *Chemin rural de Mondragon* : Gérard LANTENOIS, Gérard DUTERTRE, Sébastien SAUCET, assureront le transport des gravats qui seront étalés ensuite par l'entreprise CARREE
 - *Chemin de la Vallée à la Cantinière* : il a été rempierré
 - *Chemin de Roulette* : il persiste un endroit très humide, dû à une source, mais qui n'empêche pas le passage des randonneurs
 - *Chemin de Bourdelaine* : il a été signalé des herbes hautes qui ont été coupées
 - *Plan des chemins de randonnée* : le service Tourisme de la Communauté de commune est en train de remettre les plans à jour

D'après les échos de randonneurs, il est fait un constat : les chemins sont bien entretenus (grâce aux bénévoles)
- **Découverte du canton par les aînés ruraux du Département** : à partir de demain et pour une dizaine de jours, des cars de visiteurs sont attendus pour la visite du village et visite commentée de l'église

La séance a été levée à 21 h 30